

Réponses aux questionnaires de l'ANEF

Quelles sont vos propositions pour la métropole en matière de lutte contre l'exclusion et le mal-logement ?

Notre objectif est de favoriser l'accès à la propriété du logement aux jeunes familles et aux Clermontois les plus modestes, en ville plutôt qu'en périphérie pour éviter les surcoûts de vie quotidienne, les déplacements et l'impact environnemental. Nous proposons pour cela de créer un Office Foncier Solidaire (OFS) :

L'OFS est un outil juridique destiné à permettre aux ménages d'acheter leur logement moins cher, en dissociant la propriété du sol et celle du bâti. Lors de l'achat du logement, les murs appartiennent à l'acquéreur. Le terrain est, quant à lui, loué à l'Office Foncier Solidaire, pour une somme modique comprise entre 0,50 et 1€ par mois et par m² pendant toute la durée de la propriété. Cette solution permet d'acquérir un logement avec des coûts jusqu'à 30% inférieurs au prix du marché et de le transmettre à ses enfants ou de l'hypothéquer comme un autre bien immobilier.

Les critères d'attribution des logements sociaux seront transparents pour toutes les personnes ayant déposé une demande. La réévaluation des situations sera faite selon l'enquête sociale annuelle sur les revenus. Un effort sera demandé aux bailleurs sociaux pour qu'ils cherchent à adapter la taille des logements aux besoins de chaque famille.

Quelles sont vos propositions pour la municipalité en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ?

Nous proposons la mise en place de la Cité de l'égalité et des droits des femmes. Dans cette Cité de l'égalité seront accueillies les victimes de violence. Les femmes pourront y obtenir toutes les informations concernant leur droit

Comment les associations de terrain seront-elles soutenues et intégrées à la mise en place des politiques publiques municipales et métropolitaines

Les associations clermontoises sont un pilier important de la vie sociale et du vivre ensemble. Nous les soutiendrons dans leurs actions. Elles seront largement associées à la vie de la ville en participant aux comités de village que nous mettrons en place.

Le territoire de la ville sera divisé en dix zones, autant de « villages » regroupant plusieurs quartiers aux profils économiques, sociaux et géographiques similaires. Chacun d'entre eux disposera d'un Conseil de village dont le statut sera celui d'un comité consultatif de la ville et non d'une association.

Un élu du Conseil municipal sera délégué au suivi de chacun de ces Conseils. Il-elle sera chargé d'établir un lien permanent entre le Conseil de Village et le Conseil Municipal.

Ces conseils permettront aux habitants d'un secteur de la ville de s'emparer de ce qui les concerne directement, d'élaborer des solutions et de suivre l'application de toutes les problématiques de la vie quotidienne du secteur : éducation, sécurité, environnement, mobilité, jeunesse, enfance, parentalité, sport, santé, etc. Leurs propositions seront présentées au Conseil municipal par l'élu délégué. Cet élu rendra des comptes à la fois au Conseil de Village et au Conseil Municipal.

Les Conseils citoyens seront constitués de citoyens volontaires et tirés au sort, de représentants du monde associatif, social, économique, des élus (de la majorité et de l'opposition) accompagnés de représentants des services concernés et d'animateurs experts des processus de démocratie participative.